



Mont de Marsan, le 03 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien à l'élevage français

La cellule d'urgence départementale, mise en place en application du plan de soutien à l'élevage français adopté lors du Conseil des ministres du 22 juillet 2015, s'est réunie à la préfecture, le 08 février 2016, sous la présidence de M. Laurent MONBRUN, directeur de cabinet, pour présenter un premier bilan du dispositif d'allègement des charges à destination des éleveurs bovins (lait et viande), porcins, ovins et caprins du département.

115 dossiers ont été retenus par la cellule départementale pour un montant global de **483 105 €** selon la répartition suivante :

- 46 éleveurs bovins lait pour 247 025 € ;
- 40 éleveurs bovins viande pour 105 709 € ;
- 14 éleveurs porcins pour 91 928 € ;
- 1 éleveur ovin pour 1 106 € ;
- 14 éleveurs mixtes pour 37 337 €.

Quelques dossiers restent en instance dans l'attente de la notification d'une enveloppe complémentaire. Ils seront mis en paiement en mars 2016.

Ont été pris également en compte les exonérations de Taxe sur le Foncier Non Bâti, pour 91 exploitations, représentant une aide de 50 301 €.

Au total 533 406 € auront été engagés, à ce jour, dans le département des Landes dans le cadre du Plan de Soutien à l'Élevage. A cette somme s'ajoutent les allègements de cotisations sociales décidés par la MSA, concernant 231 dossiers pour un montant total de 267 000 €.

Le Préfet a obtenu un abondement de l'enveloppe afin de prendre en charge les derniers dossiers en suspens de 10 agriculteurs individuels et des CUMA.

Contact Technique :

ddtm-sea@landes.gouv.fr

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49

joelle.meurisse@landes.gouv.fr